

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIÉL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETTE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOSCHER Marina (suppléante) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

HERVE Gildas	à CONNAN Guy
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE MARREC François	à LE BLEVENNEC Gilbert
LOZAC'H Claude	à SCOLAN Marie-Thérèse
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	67
Procurations	08
Absents	13

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 18 janvier 2023

DEL2023-01-011

DETR 2023 : PROJET DE RENOVATION DE LA TOITURE DU SITE DE BOURBRIAC

Guingamp-Paimpol Agglomération a souhaité le maintien de services communautaires sur l'ensemble de son territoire et a choisi de répartir ses services sur les différents sites dont elle avait la propriété. Ainsi le site de Bourbriac accueille le service déchets, le CIAS et le pôle petit-enfance / enfance-jeunesse de Bourbriac. Il constitue donc un point d'accueil important pour les services à la population du territoire.

Le bâtiment administratif de Bourbriac, achevé en 2005, connaît depuis plusieurs années des problèmes d'infiltrations d'eau. Un diagnostic de l'ensemble de la couverture a donc été demandé à un bureau d'études, qui a établi que l'ensemble de la couverture laisse apparaître des défauts importants. Il préconise la rénovation complète de ces différentes couvertures. Les travaux débuteront en mars 2023.

Ces travaux de rénovation permettront d'assurer la pérennité du bâtiment.

Ces dépenses peuvent entrer dans les critères d'éligibilité de la DETR 2023. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Etude et maîtrise d'œuvre	10 000	DETR	28 627	27%
Travaux	95 423	Autofinancement	76 796	73%
<b>TOTAL</b>	<b>105 423</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 423</b>	<b>100%</b>

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits de la DETR 2023 et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Jacky GOUAULT